



« Presque toujours, les chefs qu'une nation se choisit ne songent qu'à lui forger des fers ». (Marat)

HULIN L'HOMME QUI PRIT LA BASTILLE

Celui dont j'esquisse aujourd'hui la silhouette sort tout droit de la mythologie des héros populaires qui ont marqué les grandes journées de la Révolution.

Comme Drouet, le maître de poste qui reconnut le roi à Varennes, comme Santerre, le brasseur du faubourg Saint-Antoine qui deviendra commandant en chef de la garde nationale, comme Elie, ce lieutenant des gardes-françaises qui fit amener des canons devant le pont-levis de la forteresse et avec qui il partage le titre de vainqueur de la Bastille, Hulin est l'un de ces personnages dont l'autorité, les actes, les paroles, ont coïncidé au bon moment avec les circonstances et que la ferveur populaire a immédiatement juché sur le piédestal de la renommée.



« Transport des canons des invalides dont le peuple et les bourgeois s'étaient emparés », aquarelle de Janinet, Bibl. Nat. Paris.

Pierre-Augustin Hulin est né à Paris le 6 septembre 1758. Nous ignorons ce que fut son enfance, mais on le retrouve à la fin de 1771, donc à l'âge de 13 ans, enrôlé au régiment de Champagne-infanterie.

Il passe en 1772 au régiment des Gardes suisses, où il est nommé sergent le 7 août 1780.

Las de l'état militaire, il troque la livrée de soldat contre celle de domestique et entre au service du marquis de Conflans. Il y reste peu et préfère prendre au début de 1789 la direction d'une buanderie à la Briche, près de Saint-Denis. Hulin, qui a alors 30 ans, est un solide gaillard à la tournure athlétique et à la parole forte auquel les seize années qu'il a passées sous l'uniforme ont donné l'expérience et l'assurance de ceux qui "ont vu du pays". Mais l'homme n'est pas pour autant un soudard. Il est intelligent et montrera qu'il sait parfaitement s'adapter aux circonstances et aux différents milieux qu'il côtoie.

Et c'est la journée du 14 juillet 1789 qu'un homme tel que lui, Parisien de surcroît, ne pouvait pas vivre en simple spectateur. Il est donc parmi la foule qui marche vers la Bastille au moment où des gardes-françaises surgissent en traînant des canons qu'ils sont allés chercher à l'Arsenal. Ressaisi par l'ambiance militaire, Hulin, qui a la voix du commandement et la prestance qui va avec, sait donner les ordres qu'il faut. On l'écoute, on l'acclame, le voilà chef de guerre et héros populaire. Un peu plus tard, quand la populace se saisira du marquis de Launay, gouverneur de la forteresse, Hulin tentera vainement de le protéger, mais là, son autorité restera sans effet, le malheureux sera massacré et sa tête promenée au bout d'une pique.

Mais voilà Hulin distingué par les autorités municipales et nommé capitaine dans la garde nationale et commandant de la compagnie des Vainqueurs de la Bastille. Il passe très vite avec son grade dans l'armée régulière, au 14^e bataillon d'infanterie légère qui appartient à l'armée du Nord. Il se bat à Neerwinden, reçoit ses épaulettes de chef de bataillon temporaire, puis, suspecté de modérantisme, il est suspendu et jeté dans un cachot de la prison de l'Abbaye en septembre 1793. Ayant échappé par miracle à la guillotine, il est libéré après Thermidor et réintégré dans l'armée avec son grade.

En l'An II, il commande à Nice puis à Livourne, en l'An III à Klagenfurth, en l'An IV à Milan, en l'An V à Ferrare. Il est chef d'état-major de la division Richepanse en l'An VIII, officier supérieur du palais en l'An IX et en l'An X chef de l'état-major de la division Rivaud en Espagne.

suite page 2

VIVE LE 14 JUILLET 1789 : C'est bien lui que nous fêterons dans quelques jours. Rappelons que sur proposition du député Raspail, c'est pourtant l'anniversaire du 14 juillet 1790 qui fut choisi comme fête nationale par la loi de 1880.

En l'An XII, Hulin est promu au grade de général de brigade avec le commandement des grenadiers de la garde consulaire.

Sa réputation de fidélité au Premier consul va lui valoir l'honneur peu enviable de présider la commission militaire chargée non pas de juger, mais de condamner à mort le duc d'Enghien. Tâche d'autant plus délicate qu'une fois la sentence prononcée, Hulin, pas plus que les officiers qui lui servent d'assesseurs, ne sait à quelle loi se référer. Dans sa méconnaissance totale des formes de la justice, il fait rédiger une sentence en laissant des blancs pour le numéro de l'article et la date de la loi.

Envoyé à la Grande Armée en 1805 et chargé du commandement de Vienne ; il fait, en 1806, la campagne de Prusse à l'issue de laquelle il reçoit le commandement de Berlin. A son retour à Paris, en 1807, Hulin est nommé général de division avec le commandement de la 1ère division militaire.

C'est à la perspicacité de Hulin que l'Empereur va devoir de ne pas perdre son trône au moment où lui-même à 500 lieues de Paris est aux prises avec la crise militaire la plus grave. Le matin du 23 octobre 1812, un curieux visiteur se fait annoncer de très bonne heure à l'hôtel du gouverneur militaire de Paris, place Vendôme, en insistant pour être reçu par le général Hulin en personne. Il s'agit du général Malet qui s'est évadé de la maison de santé où il était détenu et qui, sur la foi d'un faux sénatus-consulte annonçant la mort de l'Empereur en Russie et la formation dans la nuit d'un gouvernement provisoire, tente un coup d'Etat. Mais Hulin est un vieux renard qui flaire aussitôt l'imposture. Il n'est pas dupe et le déclare à Malet. Se voyant découvert, celui-ci s'affole, sort un pistolet et tire sur le gouverneur qui s'écroule, la mâchoire fracassée. Mais l'aide de camp de service fait aussitôt irruption et ceinture Malet. La conjuration s'effondre. De cette affaire, il restera à Hulin une cicatrice profonde et, comme le projectile ne pourra jamais être extrait, le surnom que lui donneront les Parisiens de "Bouffe-la-balle"...

L'échec de la conspiration vaut à Hulin d'être maintenu à son poste de gouverneur militaire de la capitale, ce qui l'amènera à vivre quelques mois plus tard un étrange retour des choses quand au mois de mars 1814, Paris étant menacé par les armées alliées, les Parisiens viendront en foule scander sous les fenêtres de la place Vendôme "Des fusils ! Des fusils !" que l'ancien vainqueur de la Bastille, sachant mieux que personne ce qu'on risque à armer les faubourgs, se gardera de donner...

Dr Michel CSANYI



Le « chapiteau des trois révolutionnaires » ... ou quand l'Incorruptible orne la façade d'une collégiale.

De passage en Indre et Loire, je m'arrêtais cet hiver quelques heures à Candes-Saint-Martin (37500), près de Chinon.

La collégiale de ce charmant village vaut le coup d'œil. Datant du XIIe siècle, elle abriterait le lieu où Saint Martin rendit l'âme en 397.

Surtout, elle présente une façade (ci-contre) et un porche sculpté qui retiennent l'attention.

Mais c'est au moment de quitter les lieux que je fis une surprenante découverte, croisant par hasard un érudit local qui me fit plus attentivement prêter l'œil aux statues de la façade.

La collégiale porte les stigmates des nombreuses guerres et conflits qui touchèrent la région,

que ce soit la guerre de cent ans (l'église est alors fortifiée : créneaux et mâchicoulis, chemin de ronde et bretèche font leur apparition), ou les guerres de religion qui infligent au bâtiment de lourdes dégradations : en 1562, une troupe en armes, commandée par le comte de Montgomery allume dans la petite ville de Candes plusieurs incendies, détruit les archives du chapitre religieux et mutilé les statues du porche qui sont décapitées.

D'après mon interlocuteur, les révolutionnaires tourangeaux se trouvèrent de ce fait bien ennuyés lorsqu'ils souhaitèrent priver apôtres et saints de leur chef, les huguenots les ayant précédé depuis fort longtemps.

Souhaitant tout de même contribuer à la déchristianisation locale, ils auraient alors remplacé les volutes végétales de l'un des petits chapiteaux de la façade, situé à droite du porche, par trois têtes humaines représentant Danton, Marat et Robespierre (ci-dessous).

Après observation, cela ne me paraît pas impossible.

L'histoire ne dit toutefois pas "qui est qui" même si j'ai tendance à voir Maximilien au centre.

Moins certaines sont les circonstances exactes de la réalisation de ces têtes. Quelques recherches confirment le surnom de "chapiteau des trois révolutionnaires" accordé à la sculpture, mais les considèrent aussi de façon plus récente.

Leur réalisation reste néanmoins cocasse. Une tradition locale, rapportée en 1945 par le maire de l'époque, raconte qu'un ouvrier les a réalisées lors de la réfection de l'église au milieu du XIXème siècle, raillant le curé qui lui reprochait de fréquenter plus assidûment le café que l'église (1).

Quoiqu'il en soit, le rapprochement ainsi effectué entre l'Incorruptible et l'ex-officier romain, "l'Homme du partage" n'est pas tout à fait dénué d'intérêt...



Maxime FLAMENT

(1) <http://www.collégialedecandes.fr/quelques-curiosités.html>

Un révolutionnaire Saint-Polois Martial Joseph HERMAN (suite et fin *)

Arrêté le 12 thermidor an II, mis en jugement le 25 germinal an III, HERMAN, condamné à mort le 17 floréal an III à six heures du soir, sera exécuté le lendemain.

Son principal chef d'accusation avait été « l'organisation de la conspiration des prisons »

COMPARDON admet encore : « Il est certain que LANNE et HERMAN furent condamnés plutôt pour avoir été les instruments des anciens Comités dans l'affaire de la conspiration des prisons, que pour leur cruauté envers les prisonniers ».

Nous laisserons à FREISCHMAN le soin de relater les derniers moments d'HERMAN et de ses compagnons, après l'énoncé de la sentence.

« Tandis qu'une clameur d'allégresse s'élevait de l'auditoire, un cri de rage dressait debout les condamnés. SCELLIER qui tenait une brochure à la main la lança à la tête de LIGER DE VERDIGNY ; HERMAN jeta son chapeau par la fenêtre ; RENAUDIN cria : « Je pérís innocent et pour avoir aimé ma patrie ! J'atteste que je n'ai jamais eu de mauvaises intentions !... »

CAMBON, se levant, demanda la confiscation des biens des condamnés, des biens de FOUQUIER ! Parmi le groupe tumultueux des gradins, une voix s'écria : « La République n'aura rien de moi, Foutre ! » C'était SCELLIER qui donnait le relevé de ses « biens ». Et FOUQUIER ajouta : « Je lègue au peuple ma femme et mes

enfants ! ».

Les gendarmes les poussèrent vers la porte. Ils descendirent des gradins, jetant un dernier coup d'œil à cette salle de la Liberté, où, au moins deux ans auparavant, aux premiers jours de la Terreur, ils étaient montés au siège de la nouvelle justice. Ils descendirent les escaliers de la prison, traversèrent les couloirs sous les insultes de quelques curieux ; « Fais donc ta propre caricature ! » s'écria l'un d'eux à CHÂTELET qui se retourna parmi les gendarmes et répondit : « Si je faisais la vôtre ce serait celle d'un lâche ! ». Il disparut, entraîné. Les pas s'éloignèrent. Dans l'écho retentit le bruit des portes fermées. La maison de justice tirait pour la dernière fois ses verrous sur ceux qu'on venait de retrancher des vivants. Ce fut le silence de la nuit. L'assassinat thermidorien était consommé. »

Quant à nous nous n'avons pas tout perdu puisqu'il nous reste ce message d'HERMAN :

« Vivons pour la liberté, vivons pour la patrie, vivons pour nos semblables, et nous aurons beaucoup vécu pour nous-mêmes »

Jacqueline GRIMAUULT

*Voir les numéros 65 à 67 de l'Incorruptible

Sources :

A Mathiez : *autour de Robespierre.*

H. Fleischman : *Les coulisses du Tribunal révolutionnaire.*

Emile Compardon : *le Tribunal révolutionnaire de Paris*

Chanson des « Sans-culottes d'Arras »

Le 1^{er} frimaire an II, le procureur syndic du district d'Arras a proposé aux élus arrageois de consigner dans le registre de leurs arrêtés un chanson composée par une société de vingt Sans-culottes arrageois .

Le conseil général du district a applaudi « à la philosophie qui respire dans cette chanson » et arrêté qu'elle serait « imprimée et envoyée à toutes les communes, et qu'en place des psaumes et des vaines rapsodies qui ont si longtemps sali la bouche du genre humain, elle sera chantée le jour de la décade prochaine au peuple assemblé pour lui inspirer de plus en plus la haine de la tyrannie, l'horreur du fanatisme et l'amour de la liberté ».



BREF. DU. PAPE. EN. 1791.

Il faut dire qu'à cette époque ville d'Arras, autrefois fière de ses « cent clochers », ne comptait plus qu'une seule église ouverte, et transformée en Temple de la Raison.

Sur l'air des Visitandines

Citoyens, malgré les intrigues
Des fanatiques et des rois
Pour prix de nos fatigues,
Nous jouissons de nos droits (bis)

Que notre politique
Soit d'être toujours bien unis
Et nous recueillerons les fruits
Que nous promet la République (bis)

De notre Saint Père de Rome
Nous ne craignons plus les fureurs
Ses bulles, près des droits de l'homme,
Ne seront plus que des vapeurs (bis)
Portons dans cette ville antique
Le catéchisme de nos lois
Pour la voir encore une fois
Devenir une République (bis)

Nous irons voir dans la Turquie
Le successeur de Mahomet.
Il faut qu'il soit de la partie,
Nous lui disons notre secret (bis)
S'il prête son serment civique
Et s'il abjure l'alcoran,
Je lui donne au lieu du turban
Le bonnet de la République (bis)

Que la raison soit notre Egide
Pour conserver la liberté
Et la nation notre guide
Pour établir l'égalité (bis)
C'est un système sans réplique
Tout patriote l'avouera
L'Univers entier deviendra
Par la suite une République (bis)

REGARD SUR LA RÉVOLUTION DE MARIE-LYDIE JOFFRE

« Regard sur 89 » est un ensemble de près de 80 portraits des protagonistes de l'époque révolutionnaire (révolutionnaires, militaires, savants, figures féminines...) créés par l'artiste montpelliéraine Marie-Lydie Joffre. « Pour commémorer 1789, symbole de la Liberté dans le monde entier, j'ai voulu apporter ma contribution en utilisant mes compétences de pastelliste », dit elle.

Son regard sur la Révolution est différent de ceux portés, par exemple, par Roger Somville ou Piero Leddi, peintres « engagés », aux convictions de gauche prononcées. Elle n'est pas une militante. Ses pastels traduisent l'enchantement immédiat d'une nouvelle connaissance, au sens direct du mot car pour créer ce cycle, l'artiste s'est plongée dans une sérieuse recherche bibliographique et iconographique qui a duré quatre ans. « Je lisais toute la biographie, j'avais besoin de connaître la personnalité du modèle et d'en éprouver de l'admiration pour donner vie au portrait ».

L'admiration semble être le mot juste. L'attitude de Marie-Lydie est celle de (re)découverte fascinante de la Révolution et de ses protagonistes, « ces personnages hors de commun » ; ses pastels auréolés d'une mélancolie légère, nous rendent ces hommes et ces femmes plus proches, plus intimes et ne témoignent pas nécessairement d'un « choix de camp ». Certaines figures l'attirent toutefois davantage : Robespierre, Saint-Just, Marat, Danton... mais aussi Marie-Antoinette ou Lucile Desmoulins. Le regard de Marie-Lydie, c'est aussi un regard de femme, à la sensibilité revendiquée, n'ayant pas peur d'aimer la beauté d'un visage ni n'hésitant de s'attendrir sur une destinée dramatique.

Le projet « Regard sur 89 » a eu entre décembre 1988 et janvier 1991 deux expositions parallèles itinérantes passant par plus de 30 villes (Toulouse, Grenoble, Chambéry, Lille, Caen, Le Havre, Troyes, Villeurbanne, Toulon, Nîmes, Montpellier, Paris...). L'intégralité de ces œuvres retrouve désormais une deuxième vie dans l'espace virtuel du site Internet www.antoine-saint-just.fr.

De Maximilien Robespierre, quatre portraits nous sont offerts. C'est l'intelligence sobre de la Révolution, la droiture d'un personnage incorruptible et ferme, mais aussi sa pureté et sa fragilité que l'artiste semble vouloir saisir. Marie-Lydie Joffre nous livre ses annotations :

Pastel 1 (de profil)



« Attaché à ses principes, Robespierre doit à son désintéressement le surnom d'Incorruptible. J'ai essayé de saisir par le côté sec et nerveux du trait celui qui s'était donné corps et âme à la cause de la révolution, qui s'était comme désincarné pour elle. Le profil décidé, le costume tiré à quatre épingles, la perruque nette et soignée définissent le personnage pur et dur qui symbolise la vertu et la terreur ».

Pastel 2 (portrait au tigre)

« Robespierre est représenté ici dans la suprématie de sa prestance soignée, costume à rayures fauves, reflet de la jungle dans son regard de myope, comme s'il avait emprunté sa dépouille au tigre fantôme, en miroir prémonitoire. Mais, à bien y regarder, c'est le masque de l'inflexibilité qu'il porte, car, sous-jacente, une certaine paix intérieure et une bonté se lisent dans son visage et l'humanisent ».



Pastel 3 (portrait aux lunettes)



« Robespierre tendu, attentif, l'intellectuel. Réfléchi et froid extérieurement, mais de l'anxiété dans son regard et une certaine Tristesse ».

Pastel 4 (Robespierre et Danton)

« Tête-à-tête des deux personnalités que tout oppose, de chair et d'âme. La tête de Danton hante l'hypnose de Robespierre, roule boule en direction de son regard fixant le lointain de l'absolu ».



Louise TUIL

THOMAS PAINE (1737-1809)

Réunis à Calais dès les 2 septembre 1792, pour élire leurs députés à la Convention les 775 électeurs du Pas-de-Calais ont choisi pour les représenter Thomas PAINE, un Anglais de 55 ans ne parlant pas le français.

Ils ne sont pas les seuls à faire ce choix apparemment surprenant puisque 3 autres départements, l'Aisne, l'Oise et le Puy de Dôme l'ont également élu. Mais PAINE choisit le Pas de Calais qui l'a placé en 3^{ème} position sur 11, lui accordant 418 voix, juste avant Philippe Lebas.

A vrai dire PAINE est alors plus connu en France comme représentant de l'Amérique en lutte contre l'Angleterre que comme originaire d'Outre-Manche.

Né à Thetford (Comté de Norfolk) le 29 janvier 1737, il avait été tour à tour marchand de corsets, comme son père, corsaire, sous-maître d'école, douanier, marchand de tabac.

Parti lutter en Amérique

S'étant lié à Franklin lors d'un séjour de celui-ci à Londres, PAINE quitte son pays natal en 1774 pour aller prendre la défense des opprimés à Philadelphie. Ses écrits en faveur de la liberté et son engagement dans le combat pour l'indépendance lui valent une grande influence. Son pamphlet « *The common sense* » publié en 1776 est diffusé à 120 000 exemplaires et jusqu'à Londres et à Paris. Il acquiert une gloire internationale. Thomas PAINE contribue à renforcer le courant favorable à une aide de la France aux Insurgents.

Partisan d'une république démocratique, il ajoute une dimension révolutionnaire à la lutte pour l'indépendance

Devenu, dès la formation des Etats-Unis, secrétaire du Comité des affaires étrangères, PAYNE est, en 1781, envoyé auprès du roi de France pour négocier (avec succès) un emprunt au profit du jeune état américain qui, en retour, le combla de bienfaits.



Inscrit à l'université des Philadelphie, il y étudie les sciences et des arts mécaniques, inventant un système de ponts en fer. Ruiné par de malheureuses spéculations financières il se retrouve en prison pour dettes.

En Angleterre puis en France

Retourné à Londres en 1787 (malgré l'hostilité à son égard) PAINE se lie avec Condorcet, La Fayette, Brissot. Lors d'un séjour en France, en novembre 1789 et se fait le défenseur de la Révolution française.

Retourné en Angleterre il y publie en 1791 « *The rights of man* » qui plaide pour une société plus juste et réclame des réformes sociales. Traduit en français, cet ouvrage lui vaut une grande popularité.

Condamné dans son pays, il se réfugie en France où l'Assemblée nationale lui accorde les droits du citoyen français

Dès 1791 se fait le défenseur de l'idée républicaine. Il fait placarder sur la porte même de la Constituante un appel à la République qu'il a lui-même rédigé. Il fonde avec Condorcet un journal « *Le Républicain* » interdit au bout de quatre numéros.

A la Convention, aux côtés des Girondins.

Bien que ne possédant pas notre langue Thomas PAINE participe au comité de rédaction de la constitution. Ses discours sont lus par Bancal des Essarts. Au procès du roi il refuse la peine de mort, vote contre l'appel au peuple et pour la détention et le bannissement du roi jusqu'à la paix.

Le département du Pas-de Calais écrit alors à la Convention que « *PAINE a perdu la confiance de ses commettants* ».

Il échappe à la condamnation des Girondins du 2 juin 1793, mais sept mois plus tard, le 23 nivôse an II (13 janvier 1794). Il est incarcéré au Luxembourg, comme « *étranger et ennemi de la liberté et de l'égalité* ».

Libéré avec les Girondins le 18 frimaire an III (et grâce aussi à l'intervention de Munroé ministre des Etats Unis en France) il reprend sa place à la Convention. Il dénonce le retour au cens électoral lors de la discussion sur la Constitution de l'An III.

Elu au Conseil des Anciens (par les Basses-Pyrénées) sous le Directoire il n'y siège jamais.

Retour aux Etats-Unis

En 1802 considérant la France comme redevenue « *à moitié monarchique* » il repart aux Etats-Unis, à New-Rochelle. Il poursuit ses études sur le commerce anglais. Il échappe à un assassinat.

Thomas PAINE meurt le 8 juin 1809

En 1817 Cobbett ramène sa dépouille en Angleterre

En 1839 un monument est élevé en Amérique à l'emplacement de sa tombe.

Christian LESCUREUX

Le 10 thermidor An II le Comité de surveillance d'Arras apprend que des « traîtres » sont arrêtés à Paris

Le jour même de l'exécution de Robespierre, les membres du Comité de Surveillance du district d'Arras, qui se réunit chaque jour, a été convoqué à huit heures du soir.

Le compte rendu quotidien qui est fait des réunions est ainsi rédigé :

« Un membre, après avoir fait lecture d'une gazette intitulée « Message du roi », ou « Gazette générale de l'Europe », datée du dix ce mois, observe que dans la séance de la Convention nationale du dix thermidor sous la présidence du citoyen COLLOT D'HERBOIS il y est dit que différents Représentants du peuple sont devenus des traîtres à la patrie et que les plus grandes mesures en sont déjà prises à Paris... »



Emblème de la Société populaire d'Arras, Arch. (fin du Pas-de-Calais, Coll. Bachelier)

Curieusement ce compte rendu quotidien des séances du Comité de surveillance, est daté du neuf thermidor et rend compte d'un article paru le dix. Cette erreur manifeste de date semble traduire une grande émotion parmi les dix membres présents du Comité. Le compte-rendu du lendemain est normalement daté du 11 thermidor.

Ignorance (peu probable) ou plutôt prudence, aucun nom de ces « traîtres » n'est prononcé. Cependant le Comité, considérant que ceux-ci ont pu alerter leurs correspondants dans les départements, il décide aussitôt d'ordonner aux directeurs de la poste aux lettres d'Arras et villes voisines de ne plus délivrer aucune lettre venant de Paris.

Précieux registres

Les archives départementales du PdC recèlent deux registres du Comité de Surveillance d'Arras. L'un de quelques pages demi-format relate les réunions de mai à juillet 1793 (AD PdC 4L2).

L'autre beaucoup plus conséquent. (258 grandes pages) commence le 1^{er} octobre 1793, jour de la création d'un nouveau Comité de 12 membres nommés par le représentant du Peuple qui, siègent jour et nuit sans discontinuer jusqu'au 28 fructidor an II. (AD PdC 4L6)

Dans les premiers mois, le Comité s'occupe de défendre l'esprit révolutionnaire mais aussi de problèmes de police : comme ceux d'un charretier qui a battu son cheval, de femmes de mauvaises vies qui attirent les soldats ou d'un boulanger qui ne respecte pas le prix maximum.

L'aggravation de la situation (l'ennemi est proche et la contre-révolution active) et l'arrivée de Joseph LEBON représentant du peuple (nommé le 29 octobre 1793) vont nettement « durcir » les préoccupations et décisions du Comité de surveillance, devenu celui de tout le district dès le 24 brumaire an II.*

Dans les séances suivantes le Comité semble reprendre ses activités ordinaires : délivrance de passeports pour sortir du district, arrestations de suspects, de nobles, de parents d'aristocrates ou d'émigrés, de militaires n'ayant pas rejoint leur poste, surveillance du courrier des détenus, mais aussi mises en liberté définitives ou temporaires de détenus ayant prouvé leur civisme ou ayant à se marier... à aider leur femme en couches etc...

Le 12 thermidor un projet d'« Adresse à la Convention nationale » est adopté mais le contenu ne figure pas dans le registre.

Le 15 thermidor la mise en liberté d'un cultivateur est refusée parce que c'est Joseph LEBON, le représentant du peuple qui l'a fait arrêter. Pour la même raison LEBON, « actuellement à Paris est encore cité

dans une décision 2 jours plus tard. Il ne semble donc pas encore mis en cause

Alors que le vote pour le renouvellement du président et du secrétaire du Comité de surveillance a toujours lieu chaque premier jour du mois, on y procède cette fois le 16 thermidor et il n'y a que 6 présents sur 12.

Le 17 thermidor les papiers du ci-devant accusateur public DUMELIEZ ami de LEBON, sont mis sous scellés et envoyés au Comité de Sûreté générale.

Le 19 thermidor apparaît pour la première fois le nom de ROBESPIERRE. C'est pour dire que DAILLET président du tribunal révolutionnaire de Cambrai était « son partisan et avait fait son apologie ».

CAMBRIERE accusateur public au même tribunal et « homme sanguinaire » est cependant accusé d'avoir manqué gravement aux Représentants du Peuple LAURENT et LEBON.

JOUY, pourtant secrétaire du Comité de Surveillance, est lui accusé d'avoir traité de scélérat, GUFFROY, ennemi juré de ROBESPIERRE. Il est aussitôt démis de ses fonctions de secrétaire du Comité et arrêté comme les deux précédents.

Jusqu'à la fin de thermidor se succèdent les arrestations des amis de LEBON.

Le premier fructidor, le Comité, qui compte encore quelques uns de ses anciens membres (tels son président GUILLEMANT) déclare que « l'Humanité étant à l'ordre du jour... il faut rendre à leurs familles éplorées les parents qui n'ont été incarcérés que par l'intrigue ».

Deux commissaires du Comité de Sûreté générale viennent spécialement aider à vider les prisons des victimes du « système de cruauté de LEBON ».

Jusqu'au 28 fructidor, date à laquelle se termine le registre, la plupart des séances journalières du Comité de surveillance, sont consacrées à prononcer des mises en liberté.

LES HORLOGERS D'ARRAS SOUS LA REVOLUTION (suite)

Les pendules signées du nom de HOYER sont élégantes et robustes mais leur construction est assurée par des ateliers parisiens (les platines sont de Ponchon, les ressorts de Chabrouette et Borel, les cadrans signés Coteau...)

HOYER est le maître d'œuvre et le vendeur de ces pendules car l'élaboration de ses montres lui prend le plus clair de son temps.

Le fait de ne pas disposer dans la province de nombreux sous-traitants contraint ses collègues moins expérimentés à se contenter de la construction de pendules lanternes, de fabrication semblable depuis plus d'un siècle, ou de tournebroches. Tous se trouvent confrontés aux marchands merciers, sorte de décorateurs suivant la mode qui vendent l'équipement des riches demeures : meubles, passementerie, bronzes et horlogerie.

Il n'y a pas de confrérie d'horlogers à Arras, ces derniers sont plus ou moins associés à celle de St Eloi, constituée de serruriers, maréchaux ferrants, taillandiers, marchands de fer, arquebusiers, cloutiers, éperonniers charrons et couteliers. Allard, faisant partie de cette confrérie, obtient des magistrats, en 1762, l'autorisation de pendre à sa porte une enseigne de raccommodeurs d'horloges et de tournebroches, après avoir payé au mayeur des serruriers le droit de forge. Mais comme ce curieux horloger est employé, dans la journée, aux gages d'un maître serrurier de la ville il doit, à en croire ceux-ci, travailler de nuit et donc porter préjudice à leur art et leur commerce par un travail interdit, répréhensibles, les artisans étant tenus de travailler au jour et au vu de tout le monde.

Un procès est engagé. Il prend de telles proportions qu'il est relaté dans les gazettes de tout le royaume. Plaidé d'abord au Conseil d'Artois, puis à Paris, il ruine complètement la confrérie de Saint Eloi.

Ce qui est curieux c'est que les deux parties ont pris comme experts des horlogers !

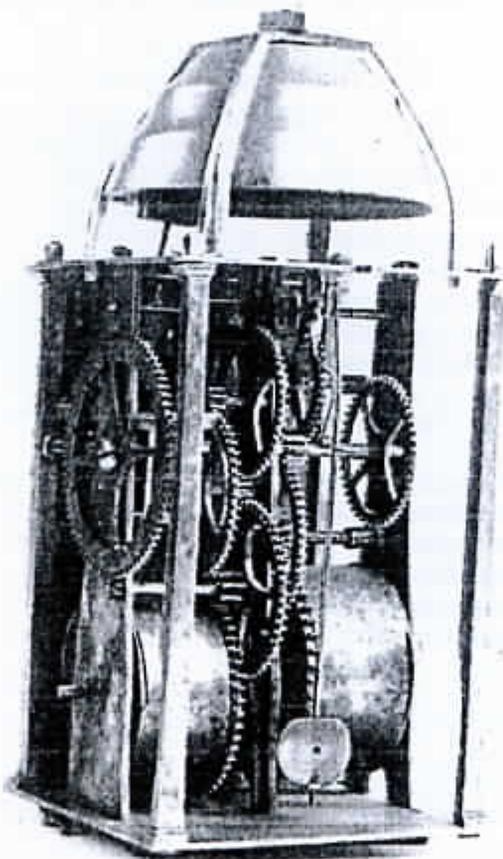
La confrérie a pris HOYER, ALLARD est représenté par DELEAU un horloger de Thélus, village proche d'Arras. Ce dernier dit que « pour bien juger de son cas il faut être horloger-tourneur de broche et que HOYER, très habile, fait des montres et il est donc incompétent pour décider si ses outils peuvent ou non servir à faire horloges et tournebroches »

Les serruriers scandalisés répondent : « Notre expert (HOYER) serait-il moins savant qu'un horloger de village il ne s'est jamais abaissé à faire des tournebroches, mais s'il s'en donnait la peine il réussirait mieux que notre adversaire » ...

Cet intermède fait connaître la réputation de HOYER à Arras mais aussi le carcan des Confréries et les luttes sans fin entre corporations voisines où chacun voit l'autre empiéter sur son activité.

Trois ans plus tard un autre horloger est surpris par les gardes alors qu'il se livre lui aussi à des travaux d'horlogerie la nuit.

En 1778 HOYER transforme sa vitrine, mettant de grandes vitres devenues à la mode, et en 1781 son fils entre en apprentissage, peut être chez un confrère qui a une bonne affaire. Il est peu courant à cette époque que le maître prenne son fils comme apprenti.



Sa boutique nouvellement transformée voit passer bien des hommes qui feront parler d'eux : les futurs conventionnels (Le Bon, Lebas, Duquesnoy, les frères Robespierre) et aussi Herman, qui en 1793 accède à la présidence du tribunal criminel de Paris ; Dubois de Fosseux secrétaire de l'Académie d'Arras, futur maire, le peintre Boilly et même le petit Vidocq, futur chenapan et Chef de Sûreté.

En 1788 HOYER envoie son fils, qui a fini son apprentissage, en Suisse afin de parfaire celui-ci. Ce fait montre la situation relativement aisée d'HOYER à une époque où le commerce n'est plus florissant.

En 1789, après deux années de mauvaises récoltes, provoquant misère et mécontentement, les horlogers comme tous les Arrageois sont sortis de leur relative somnolence par l'annonce de la prochaine nomination des députés aux Etats Généraux...

Puis Arras retrouve son calme.

La prise de la Bastille, renouvelle l'enthousiasme qui se concrétise par la formation de la garde nationale, le 29 juillet 1789. Les représentants des corps établis s'assemblent pour créer une garde bourgeoise gratuite et volontaire. Les horlogers d'Arras, une douzaine, comme la plupart des commerçants et artisans s'y enrôlent avec ferveur.

à suivre

Bernard SENECA
de l'académie d'Arras

LA VIOLENCE CONTRE LE PEUPLE SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Dans « l'Adresse à la Nation Artésienne »⁽¹⁾ publiée en 1789, Robespierre dénonce l'impitoyable répression exercée par les Etats d'Artois contre les villageois qui ont osé vouloir récupérer leurs biens communaux accaparés par les seigneurs :

« Oui, ils ont trouvé le moyen d'enrichir et sur les horreurs de l'Inquisition, et sur l'abominable système des Lettres de Cachet, et sur tous les excès du despotisme.

Les Etats d'Artois ont leurs archers, leur prison ; au milieu de nos murs s'élève un monument odieux que l'on pouvait appeler la Bastille des Etats d'Artois ; c'est là que tous les jours, le caprice d'un Député plongeait naguère plusieurs citoyens ; nos neveux croiront-ils, sur la foi de l'histoire, qu'il y a peu d'années, ces aristocrates entreprirent de dépouiller les communautés de campagnes de leurs propriétés, sans leur consentement, malgré leurs prières et leurs justes réclamations ?

Croiront-ils que l'un d'eux, attaché à un grand seigneur⁽²⁾ en qualité d'Agent forma le projet de réduire une foule innombrable de ses concitoyens à la misère, pour enrichir son maître de leurs dépouilles, en lui assignant le tiers des communes qui leur appartenaient ?...

Croiront-ils surtout aux moyens odieux par lesquels on a osé l'exécuter ?

Oh crime ! Nous avons vu pendant plusieurs années les Chefs de notre administration parcourir nos campagnes à main armée, comme en Pays ennemi, pour forcer les malheureux habitants à abandonner entre les mains de la violence ces biens précieux auxquels étaient attachée leur subsistance et celle de leur famille au désespoir !

On a vu nos bourgades, au milieu de la nuit, au bruit effrayant des tambours, à la lueur des feux allumés, investies par des escadrons armés, leurs paisibles habitants arrachés au sommeil, fuyant de toutes parts, comme dans une ville prise d'assaut ; on les a vus traînés en prison comme des criminels, ou battus comme des esclaves, pour avoir osé réclamer les droits sacrés de la propriété ; on a vu les prisons regorger longtemps de citoyens de tous les âges et de toutes les conditions, hommes, femmes, enfants, entassés pêle-mêle comme de vils animaux ; on a vu, juste Ciel ! On a vu des femmes enceintes enfermées dans ces lieux d'horreur, y mettre au monde, y allaiter, des victimes innocentes de la persécution, dont l'organisation faible, et la vue languissante rappelle encore aujourd'hui sous quels auspices elles l'ont reçue.

Longtemps encore après cette époque, on a vu nos campagnes abandonnées aux insultes, aux exactions, aux violences de la maréchaussée.

Hénin-Liétard, Courrières, Harnes, Anet, Loison, et tant d'autres communautés, les bailliages de Lens et d'Hesdin conserveront longtemps le souvenir de ces horreurs ; là il n'est point de mère qui n'ait appris à son fils à frémir au seul nom des Etats d'Artois, dont l'administration est devenue à la fois un objet de terreur et de haine pour tous les habitants de cette province. Je ne vous ai parlé que des cruautés commises par l'Administration dans les malheureuses affaires dont je viens de rendre compte ; que serait-ce si vous connaissiez toutes les trames perfides qu'elle a ourdies dans le même temps pour tromper, pour séduire, pour corrompre, pour diviser les citoyens qu'elle voulait dépouiller ? ... »

⁽¹⁾ Ce texte trouvé aux Archives départementales du Pas-de-Calais est publié dans le tome XI des œuvres de Robespierre. Présenté et annoté par Florence GAUTHIER (p. 205 à 245)

Marie Laure LEGAY lui a consacré en 2002 une édition critique dans « Robespierre et le pouvoir provincial »

⁽²⁾ Il s'agit des propriétés de Charles Rohan de Soubise et de son bailli député aux Etats d'Artois

Les Amis de Robespierre vous invitent à participer à un

HOMMAGE À ROBESPIERRE le mardi 28 juillet 2009

JOUR ANNIVERSAIRE DE SA MORT LE 10 THERMIDOR AN II

à 15 h à la Conciergerie,
où il fut incarcéré

à 17 h au 398 rue St Honoré, où il demeura
chez le menuisier Duplay, jusqu'à sa mort.



Robespierre rue St Honoré